

CHARTRE DE SECURITE

Politique de prévention relative au bien-être – Principes fondamentaux

La prévention au même titre que la performance économique et technologique est un des éléments de l'amélioration continue de la qualité de l'entreprise. C'est un état d'esprit qui doit être observé en toute circonstance. Tout collaborateur est impliqué et est responsable de sa propre sécurité et celle de ses collègues.

Les principes et règles de sécurité sont obligatoires pour toutes les personnes présentes sur le site. Les entreprises tierces adhèrent à notre politique de sécurité.

La prévention des accidents et le respect des règles de sécurité, santé, hygiène sont bénéfiques pour tous les acteurs de l'entreprise.

Produire en sécurité nécessite des installations et équipements surs, mais aussi des actions d'information et de formation du personnel.

L'accident n'est pas une fatalité ; le respect des règles de sécurité limite le risque d'accident, assure un climat de confiance, maintient des équipes de travail stables et performantes.

Nos engagements

Promouvoir l'esprit « travailler en sécurité », prendre en compte toute remarque concernant la sécurité et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et bien être des collaborateurs et des tiers dans le respect des exigences réglementaires.

Impliquer, sensibiliser et former tout le personnel aux aspects relatifs à la sécurité. Lutter de manière permanente contre les situations ou comportements dangereux.

Mettre à disposition de tous des équipements de protection individuelle et collective.

Travailler en partenariat avec le C.P.P.T. afin d'informer, d'expliquer, de vérifier la compréhension de la politique de sécurité et d'évaluer de manière régulière ses avancements.

Elaborer des plans d'actions en concertation avec le S.I.P.P., les membres du C.P.P.T. et la ligne hiérarchique.

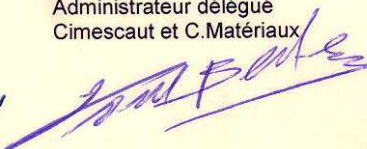
Donner autorité aux membres de la ligne hiérarchique pour mettre en œuvre cette politique sécurité dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Adhèrent à la charte :

Mr Olivier Bertrand
Administrateur délégué
Des Carrières d'Antoing



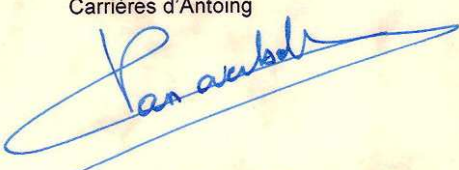
Mr Paul Bertrand
Administrateur délégué
Cimescaut et C. Matériaux



Mr Pierre Bertrand
Administrateur délégué
Cimescaut et C. Matériaux



Mr Vincent Van Overbeke
Directeur de production
Carrières d'Antoing



Mr Vincent Durieux
Directeur de production
Cimescaut-Matériaux



Mr Benoit Devuyt
Ingénieur entretien
Cimescaut



Mr Vincent Crochet
Chef du SIPP



Mr Etienne Villée
Conseiller en prévention

